

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Demandes de**  
**subventions – Actions**  
**culturelles**

**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap  
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

## DEMANDES DE SUBVENTIONS – ACTIONS CULTURELLES

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** que la Ville de Thiers a la volonté de développer des actions culturelles sur la commune en lien avec tous les services culturels.
- **Considérant** que de nombreuses actions liées au spectacle vivant ou à la musique actuelle sont programmées.
- **Considérant** que le Musée de la Coutellerie labellisé « Musée de France » met en place des projets d'expositions sur son site pour soutenir la fréquentation et l'intérêt pour la visite du site, des projets liés à la conservation et à la restauration de ses collections, ainsi que la poursuite du travail de récolement.
- **Considérant** que la ville propose régulièrement de la restauration pour la valorisation de documents anciens au Service des Archives.
- **Considérant** que de nombreux projets d'expositions, de conférences, ou d'autres actions JEMA, JEP, sont organisés annuellement.
- **Considérant** que l'accueil de résidences au Conservatoire et dans tous les Services s'intensifie.
- **Considérant** que la mise en place d'actions d'envergures comme le festival La Pamparina, d'actions transversales comme le Parcours Culturel de l'EAC (Education Artistique et Culturelle) pour tous les enfants de la crèche au lycée, perdure.
- **Considérant** que l'intérêt économique et social de voir ces actions se réaliser et ainsi participer à l'attractivité de la Commune, du point de vue culturel, économique et touristique, doit être pris en compte.
- **Considérant** que des projets liés à l'artothèque et à la Micro-Folie de la Médiathèque vont émerger.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** le principe de rechercher des subventions pour aider la Ville à financer les dépenses liées à leurs mises en place : Organisations de spectacles, concerts, expositions au Musée de la Coutellerie, à la Médiathèque, aux Archives , acquisition d'œuvres pour l'artothèque de la Médiathèque, restauration de documents au Service des Archives, projets liés à la conservation et à la restauration des collections du Musée, résidences d'artistes, projets d'études et toute action culturelle d'envergure organisée par la Ville de Thiers ;
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre partenaire potentiel pour ces actions ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER